



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \* Travail \* Progrès

-----  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
DES ANCIENS COMBATTANTS ET  
DES MUTILES DE GUERES

-----  
CABINET  
-----

Brazzaville le

### Allocution

de son Excellence Monsieur Jacques Yvon  
NDOLOU, Ministre à la Présidence, chargé de la  
Défense Nationale, des Anciens Combattants et  
des Mutilés de Guerre à l'occasion de la 8<sup>ème</sup>  
Assemblée des Etats Parties à la convention sur  
l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la  
production et du transfert des mines anti-  
personnel et sur leur destruction.

Amman (JORDANIE)

du 18 au 22 novembre 2007



**Son Altesse Royale, Président de la 8<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Chefs de missions diplomatiques et consulaires et les Représentants des organisations internationales,**

**Distingués Délégués ,**

**Mesdames et Messieurs,**

Avant d'aborder notre propos, nous voudrions au nom de la délégation congolaise et à mon nom propre, nous acquitter de l'agréable devoir de présenter nos sincères remerciements aux autorités du Royaume Hachémite de Jordanie pour leur accueil chaleureux, au peuple jordanien le salut fraternel du peuple congolais ainsi que nos vœux de réussite à son altesse royale dans la conduite des travaux de cette 8<sup>ème</sup> assemblée des Etats Parties.

**Monsieur le Président,**

Pour les besoins de l'histoire, il me plaît de révéler que c'est en 2001, à la veille de ses souffrances subies au cours de trois guerres civiles, que la République du Congo avait opté d'adhérer à la convention d'Ottawa sous l'impulsion de ses nouvelles instances et de son Président, son Excellence Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO** dont l'action devait s'identifier à l'initiative africaine de la sécurité collective.

Mue par la volonté de respecter ses engagements vis à vis de la convention d'Ottawa, la République du Congo à durant les six années écoulées, déployé des efforts non négligeables contre ces engins que sont les mines et qui mutilent leurs victimes et entravent de ce fait le développement économique et social des pays.

C'est ainsi que le Congo a pris part à travers le monde à des assemblées, conférences et a aussi organisé sur son sol, un séminaire sur la mise en œuvre de la convention d'Ottawa. Organisé en mai 2003 avec le concours du Canada, ce séminaire a permis la presque destruction de toutes les mines (4718) et la conservation d'une infime partie des mines (372) à des fins de formation du personnel aux techniques de détection, de déminage et de destruction.

A la faveur des conflits anciens, la partie sud-est du Congo, frontalière à la République démocratique du Congo et à l'Angola est soupçonnée renfermer des mines.

En vue de l'amorce d'une opération de déminage de cette partie avec le concours de l'aide extérieure, il conviendrait de relever qu'une mission d'experts a été commise pour évaluer l'étendue de la zone suspecte.

### **Monsieur le Président,**

Nous restons persuadés que le déminage de cette bande de terre potentiellement truffée de mines ne pourrait s'engager avec succès qu'à l'issue de la concertation menée avec les pays frontaliers.

Il n'est point de doute que le Congo intensifiera ses efforts de rétablissement de la sécurité en déminant toute l'étendue du territoire national à la date butoir fixée en novembre 2011.

Pour que le Congo parvienne à ce niveau idéal, deux conditions devraient cependant être réalisées :

- Créer un cadre juridique par l'élaboration d'une loi spécifique aux mines anti-personnel avec le concours accordé par le centre de déminage humanitaire de Genève afin de pouvoir bénéficier d'une assistance internationale ;
- Intensifier la coopération bipartite ou multipartite.

S'agissant de la coopération bipartite, il vient d'être signé un protocole d'accord entre le Congo et une organisation britannique l'ONG mines Advisory Group ( en sigle MAG) qui effectuera des études techniques et d'impact aussi bien dans la zone soupçonnée renfermer des mines que dans les autres zones retenues pour être dépolluées des engins non explosés (UXO).

**Monsieur le Président,**

Profitant de cette tribune, nous souhaiterions exprimer notre profonde gratitude aux pays et aux organismes qui ont bien voulu nous porter leur soutien multiforme dans cette lutte des mines anti-personnel.

Pour terminer notre propos, nous voudrions saluer l'organisation de cette 8<sup>ème</sup> Assemblée en sol jordanien en vue d'un nouveau et vibrant appel à la communauté internationale en faveur d'une éradication totale et effective des mines anti-personnel pour le bien de nos peuples respectifs.

Vive la 8<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties et pleins succès à ses travaux.

**Je vous remercie !**